



À QUAND LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN CANICULE DIGNE DE CE NOM POUR LE PERSONNEL ?

Lors des deux dernières semaines de mai, les agent·es ont été exposés aux très fortes chaleurs sur leurs lieux de travail.

Pendant de nombreuses heures les agent·es ont dû travailler et pour certains accueillir du public sous des températures allant de 30 à 35 degrés, mettant en danger leur santé et accueillant les usager·es dans des conditions dégradées.

L'impact est d'autant plus fort pour les agent·es qui n'ont pas la possibilité de se mettre à l'abri de la chaleur ou en télétravail. Cela est particulièrement vrai pour les conservatoires, les bibliothèques, la DPVD ou encore les piscines qui doivent poursuivre leurs activités comme si de rien n'était !

N'en déplaise au Président Patrice Bessac et à la direction, les recommandations et préconisations de l'Organisation Mondiale de Santé et l'INRS sont formelles :

A partir de 28°C pour un travail physique, le risque est réel.

A partir de 30°C pour un travail sédentaire : la situation est jugée sérieuse.

Et au-delà de 33°C, la situation est considérée comme un danger réel.

Les agent·es ont reçu un mail du service de prévention indiquant que « *Lorsque la température dépasse 33°C et perdure plus de 4 heures continues dans un espace de travail, le directeur de l'équipement peut décider de l'opportunité d'une fermeture anticipée de cet espace, en proposant des solutions de travail dans d'autres espaces.* »

C'est inacceptable ! Non seulement l'employeur accepte d'exposer pendant plus de 4h les agents à un danger réel, mais fait peser la décision finale sur les directions d'équipement, qui peut varier de l'un à l'autre !

Il ne suffit plus d'envoyer quelques consignes pendant les alertes canicule. Il faut désormais une véritable politique de protection des agent·es d'Est Ensemble

LA CGT ET LES AGENT·ES EXIGENT DES MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION REELLES :

- Fermeture des espaces les plus chauds ou des équipements quand cela est nécessaire, dès que la température dépasse les 30 degrés
- Mettre sous le statut d'ASA les agent·es dont les établissements sont fermés
- Adaptation des horaires et du travail lors des épisodes caniculaires.
- Réduction des rythmes de travail, pauses supplémentaires
- Installation de thermomètres, de ventilateurs et/ou climatiseurs
- Un audit thermique de tous les bâtiments ainsi qu'un plan de réhabilitation des équipements

Protéger les agent·es, ce n'est pas une option budgétaire. C'est une obligation.

**LA CGT EST ENSEMBLE RESTE VIGILANTE SUR CE SUJET ET PORTERA
CES REVENDICATIONS NOTAMMENT LORS DE LA PROCHAINE FORMATION
SPÉCIALISÉE SANTÉ SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL.**